

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MARS 2023

**NOMBRE**

Des conseillers en exercice	25
De présents	19
De votants	23

**OBJET**

N° 2023-3-11

Modifications du tableau  
des effectifs  
(avancements de grade)

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian LENOBLE, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-LENOBLE-PESCE-  
Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI- SAUVLET-Mmes  
RIQUET -LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-  
THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-  
Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

Excusés :

Mme HENRY ayant donné pouvoir à M.PERREY  
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT ayant donné pouvoir à Mme  
RIQUET  
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.BASSO  
M.SULLI ayant donné pouvoir à M.SIBELLA

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK -FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

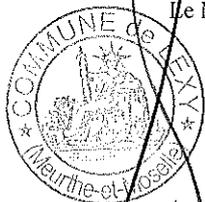
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste d'Ingénieur Principal à temps complet
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet  
(29 heures 30/semaine)
- Création de deux postes d'Adjoint territorial d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Création d'un poste d'Adjoint Technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Création de deux postes d'Adjoint Technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (l'un à temps complet - temps partiel 70% et l'autre à temps non-complet 22 heures/semaine)
- Suppression simultanée d'un poste d'Ingénieur à temps complet
- Suppression simultanée d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Suppression simultanée d'un poste d'Adjoint Technique territorial à temps non-complet  
(29 heures 30/semaine)

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 29 mars 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 14 mars 2023.

Le Maire,



- Suppression simultanée de deux postes d'Adjoint territorial d'Animation à temps complet
- Suppression simultanée d'un poste d'Adjoint Technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Suppression simultanée de deux postes d'Adjoint Technique territorial (l'un à temps complet - temps partiel 70%, l'autre à temps non-complet 22 heures/semaine)

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2023.

**PRECISE** que ces modifications seront effectives au 1<sup>er</sup> Mai 2023 et seront intégrées au tableau des effectifs 2023, annexé au Budget Primitif de l'année et après avis favorable du CST placé auprès du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle en date du 27 Mars 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2023

Application agréée E-legalite.com